

# Règles de confidentialité applicables au personnel de l'UZ Gent

## Protection des données personnelles des membres du personnel

---

### 1 Généralités

Si vous êtes un collaborateur de l'UZ Gent, il est possible que nous traitions vos données personnelles.

Le principal objectif de cette déclaration de confidentialité est de vous informer des raisons pour lesquelles nous traitons vos données personnelles et des droits que vous pouvez exercer.

Le présent règlement a été établi en application du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 traitant de la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel (ci-après dénommé RGPD) et de ses lois et décrets d'application.

### 2 Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?

L'Universitair Ziekenhuis Gent, institution publique ayant son siège social à C. Heymanslaan et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0232.987.862 (ci-après "UZ Gent", ou "nous") est responsable du traitement de vos données personnelles en tant que donateur tel que décrit dans cette déclaration de confidentialité.

L'UZ Gent fait partie de l'Université de Gand, établissement public doté de la personnalité juridique en vertu du décret spécial du 26 juin 1991, dont le siège administratif est situé à 9000 Gent, Sint-Pietersnieuwstraat 25, et qui est inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0248.015.142

### 3 Délégué à la protection des données

Si vous avez besoin de plus de précisions, n'hésitez pas à contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante [dpo@uzgent.be](mailto:dpo@uzgent.be). En outre, si vous estimez que l'hôpital ne respecte pas ou pas suffisamment vos droits en ce qui concerne vos données personnelles, vous pouvez toujours contacter le délégué à la protection des données pour traiter votre réclamation.

Vous avez également le droit de déposer plainte auprès de l'Autorité belge de protection des données, rue du Mail 35, 1000 Bruxelles, par courrier [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be).

## 4 Principes de base et notions liées à la présente déclaration de confidentialité

Nous appliquons un certain nombre de principes de base lors du traitement de vos données personnelles :

- Nous ne traitons que les données à caractère personnel qui sont nécessaires à l'objectif visé.
- Nous nous efforçons de traiter les données de manière précise et correcte.
- Nous ne conservons pas vos données plus longtemps que nécessaire.
- Nous prenons des mesures appropriées pour assurer la confidentialité et l'intégrité de vos données.
- S'il est fait appel à des prestataires de services externes, l'UZ Gent veille à ce que ces derniers assurent également la protection des données nécessaire.
- Les données ne sont jamais transmises à des tiers à des fins commerciales.

## 5 Par souci de clarté, nous reprenons ci-dessous certaines définitions de termes apparaissant dans le règlement de protection de la vie privée :

**Collaborateur(s)** : salariés et/ou autres personnes nommées par l'UZ Gent et/ou professionnels indépendants travaillant au sein de l'UZ Gent.

**Données à caractère personnel** : toute forme d'information concernant une personne physique identifiée ou identifiable, par exemple un patient. Une personne identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification (par exemple, le numéro de registre national), au nom et à la date de naissance, à des données de localisation, à un identifiant en ligne (par exemple, une adresse électronique ou une adresse IP) ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à son identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale.

**Consentement** : toute manifestation de volonté librement consentie, spécifique, informée et non équivoque par laquelle le salarié, par une déclaration ou une démarche active non équivoque, accepte que ses données à caractère personnel soient traitées.

**Sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement, sans être sous l'autorité directe de ce dernier.

**Traitement** : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données à caractère personnel, comme la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou la combinaison, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction de données à caractère personnel.

**Responsable du traitement** : une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens liés au traitement des données à caractère personnel.

**Législation relative aux données personnelles** : désigne(i) le Règlement(Eu) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE à compter du 25 mai 2018,(ii) la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection de la personne physique à l'égard du traitement des Données à caractère

personnel (iii) toute autre législation applicable actuelle ou future se rapportant à la vie privée et au traitement des Données à caractère personnel ou ayant un impact sur ceux-ci.

## **6 Vos droits concernant le traitement de vos données personnelles**

Par souci de clarté, nous précisons ci-dessous vos droits concernant vos données personnelles :

### **6.1 Droit à l'information**

Au moment de la collecte des données personnelles de la personne concernée, conformément aux dispositions du RGPD, celle-ci est informée par le biais du présent règlement du traitement de ses données et des fondements juridiques de ce traitement.

### **6.2 Droit de regard et de copie**

Vous avez le droit de savoir, conformément aux dispositions légales applicables, quelles données personnelles nous détenons à votre sujet, ce que nous en faisons et pourquoi nous le faisons. Vous avez également le droit de recevoir gratuitement une copie de ces informations.

### **6.3 Droit de rectification et d'achèvement**

Si vous pensez que l'UZ Gent conserve des données incomplètes ou incorrectes vous concernant, vous avez le droit de les faire rectifier ou compléter gratuitement.

### **6.4 Droit à l'effacement**

Si vous estimez qu'il n'est plus nécessaire de conserver vos données, qu'il n'y a pas de raisons justifiées de conserver vos données ou que l'UZ Gent traite vos données de manière illégale, vous pouvez demander la destruction de vos données.

Pour diverses raisons, l'UZ Gent peut être amené à refuser votre demande de destruction de vos données personnelles. C'est le cas, par exemple, si les données sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la justification d'un droit.

### **6.5 Droit de retrait de votre consentement à tout moment**

Si le traitement des données personnelles est basé sur un consentement préalable, vous pouvez retirer ce consentement à tout moment. Le retrait de ce consentement implique que l'UZ Gent n'est plus autorisé à traiter les données concernées.

### **6.6 Droit à la limitation du traitement**

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez demander que vos données personnelles soient conservées mais non traitées ("mise en attente" du traitement).

### **6.7 Droit à la portabilité des données**

Si l'UZ Gent traite des données sur la base de votre autorisation explicite, ou sur la base d'un accord conclu avec l'UZ Gent, vous avez également le droit, en tant que salarié, de vous faire transférer une copie électronique de vos données personnelles ou de les transmettre directement à une autre institution ou personne de votre choix.

Ce transfert doit être effectué dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

## 6.8 Droit d'opposition

Dans la mesure où le traitement de vos données n'est fondé que sur les intérêts justifiés de l'UZ Gent, vous pouvez introduire une objection motivée. L'UZ Gent respectera l'objection motivée, à moins qu'il n'ait des motifs légitimes impérieux qui l'emportent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés ou que les données soient liées à la constitution, l'exercice ou la justification d'un droit légal.

La personne concernée ne peut jamais s'opposer au traitement des données personnelles dont UZ Gent a besoin pour l'exécution d'un contrat ou d'obligations légales.

## 6.9 Droit de porter plainte auprès de l'Autorité chargée de la protection des données

Si vous pensez pouvoir déposer plainte concernant la protection de votre vie privée, vous pouvez contacter l'Autorité belge de protection des données ([www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be)) à 1000 Bruxelles, rue du Mail 35 ; ou +32(0)2 274 48 00; ou [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be).

## 7 Quelles données personnelles l'UZ Gent traite-t-il et dans quel but ?

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque finalité, les données personnelles que nous traitons, pourquoi nous les traitons, comment nous les traitons et avec qui nous les partageons si nécessaire.

Veuillez noter qu'il existe également des règles de confidentialité distinctes pour les patients, les participants à la recherche scientifique et les parties prenantes externes, et que vous pouvez les consulter sur notre site Web.

### 7.1 Obligations en matière de sécurité sociale et de pensions

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Détails d'identification (Identité, composition du ménage, état civil, date de naissance, lieu de résidence, numéro de registre national)	La sécurité sociale et les pensions des travailleurs Réglementer	Obligation légale  (annexe 1)	5 ans après la cessation de fonction	Institutions de sécurité sociale, SPF Finances
Données d'identification électroniques				
Coordonnées				
Données financières (numéros de comptes bancaires, données salariales)				
Données relatives à la carrière				

## 7.2 Obligations de gestion du Fonds de pension (personnel statutaire)

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Détails d'identification (état civil, date de naissance, lieu de résidence, numéro de registre national)	Gestion du fonds de pension	Obligation légale (annexe 1)	5 - 10 ans après la cessation de fonction	SPF Finances, FSMA, ONSS, Service fédéral des pensions, asbl Sigedis, Conac
Données financières (numéros de comptes bancaires, données salariales)				
Coordonnées				
Données relatives à la carrière				
Données spéciales ayant un impact sur le calcul de la pension				
Identité et relation des bénéficiaires éventuels				

## 7.3 Obligations en matière de législation fiscale

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Détails d'identification (identité, situation familiale, état civil, lieu de résidence, numéro de registre national)	Respect des obligations fiscales de l'employeur	Obligation légale (annexe 1)	7 ans	SPF Finances
Données d'identification électroniques				
Coordonnées				
Données financières (numéros de comptes bancaires, données salariales)				

## 7.4 Obligations en matière de gestion des salaires

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Détails d'identification (identité, composition du ménage, état civil, date de naissance, lieu de résidence, numéro de registre national, numéro d'identification interne, fonction, éducation)	Suivi de l'administration salariale	Obligation légale (annexe 1)	5 ans après la cessation de fonction	Université de Gand, Secrétariats sociaux, fournisseurs de stockage de données, institutions bancaires
Données d'identification électroniques				
Coordonnées				
Données financières (numéros de comptes bancaires, données salariales)				

## 7.5 Obligations en matière d'administration du personnel

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Détails d'identification (identité, composition du ménage, état civil, date de naissance, lieu de résidence, numéro de registre national, numéro d'identification interne, sexe, photo (d'identité))	Suivi de l'administration du personnel	Obligation légale (annexe 1)	5 ans après la cessation de fonction	Interne : ICT, Badgeshop.  Externe : Université de Gand, Organismes assureurs
Données d'identification électroniques				
Coordonnées				
Données financières (numéros de comptes bancaires, données salariales)				
Extrait de casier judiciaire	Suivi de l'administration du personnel pour contribuer à assurer la qualité des soins, la sécurité des patients, l'intégrité de l'hôpital et la protection des tiers	Obligation légale (annexe 1)	Aucune : est coché comme vérifié	Aucune

## 7.6 Obligations en matière de gestion du personnel

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Évaluation des performances	Suivi de l'administration du personnel en fonction d'une bonne politique	Obligation légale  (annexe 1)	5 ans après la cessation de fonction	Interne : ICT, Badgeshop.  Externe : Université de Gand, Organismes assureurs
Dossier de recrutement				
Enregistrement du temps				
Formation (suivie et à suivre)				
Données relatives à la carrière				
Activités annexes				
Données relatives aux diplômes				
Dossiers dans le cadre des accidents du travail				
Dossiers individuels dans le cadre du bien-être psychosocial				

## 7.7 Traitement en vertu de décisions de justice

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Détails d'identification (identité, situation familiale, état civil, lieu de résidence, numéro de registre national)	Suivi des dossiers	Obligation légale  (annexe 1)	5 ans après la cessation de fonction	Tribunaux, huissiers.
Données financières (numéros de comptes bancaires, données salariales)				

## 7.8 Sécurité physique

Types de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Images de caméras de surveillance	En vue de la protection des terrains, des bâtiments et des biens mis à la disposition de l'UZ Gent, en prévenant ou en constatant la destruction, les dommages et les vols ;	Intérêt légitime	30 jours	Les services de police et judiciaires en cas d'infractions pénales conformément à la législation en vigueur

	De préserver la sécurité et la santé des membres du personnel en évitant la confrontation avec les auteurs de vols, de destructions, de violences et de harcèlement, en préservant l'ordre public et les bonnes moeurs et en prévenant les nuisances ;	Intérêt légitime	30 jours	(article 9 de la loi sur les caméras de surveillance).
	L'identification des comportements punissables en vertu du droit belge et la mise à disposition d'informations à ce sujet aux services d'enquête et de police ou aux autorités judiciaires à des fins d'enquête.	Intérêt légitime	30 jours	

Nous vous informerons préalablement si l'UZ Gent a l'intention de traiter les données personnelles de son collaborateur/sa collaboratrice à des fins autres que celles indiquées dans la présente déclaration de confidentialité.

Lorsque l'UZ Gent traite les données personnelles susmentionnées aux fins susmentionnées sur la base juridique de l'intérêt légitime, la protection et la sécurité des terrains, des bâtiments et des biens mis à la disposition de l'UZ Gent, de même que la sécurité des personnes, relèvent de l'intérêt légitime de l'UZ Gent. Après avoir soigneusement pesé les différents intérêts, l'UZ Gent est d'avis que son intérêt l'emporte sur celui du collaborateur aux fins susmentionnées. L'UZ Gent peut dans cette optique démontrer que :

1. les intérêts qu'elle défend avec ce traitement peuvent être considérés comme légitimes (« **test de finalité** ») ;
2. le traitement prévu est nécessaire à la réalisation de ces intérêts (« **test de nécessité** ») ; et
3. la pondération de ces intérêts par rapport aux intérêts, aux libertés fondamentales et aux droits des personnes concernées pèse en faveur du responsable du traitement (« **test de pondération** »).

## 7.9 Maintenance et exploitation du site Web

Afin d'assurer la maintenance et l'exploitation du site Web de l'UZ Gent, celui-ci utilise divers cookies sur son site Web. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans notre [déclaration relative aux cookies](#).

Type de cookies	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Cookies essentiels et fonctionnels	Fonctionnement correct et sécurité du site Web	Intérêt légitime	<a href="#">Voir la déclaration relative aux cookies</a>	Pas de communication externe
Cookies préférentiels, statistiques et pour médias sociaux	Améliorer l'expérience de navigation	Consentement	<a href="#">Voir la déclaration relative aux cookies</a>	<a href="#">Voir la déclaration relative aux cookies</a>

Nous vous informerons préalablement si l'UZ Gent a l'intention de traiter les données personnelles de son collaborateur/sa collaboratrice à des fins autres que celles indiquées dans la présente déclaration de confidentialité.



Lorsque l'UZ Gent traite les données personnelles susmentionnées aux fins susmentionnées sur la base juridique de l'intérêt légitime, la protection et la sécurité des terrains, des bâtiments et des biens mis à la disposition de l'UZ Gent, de même que la sécurité des personnes, relèvent de l'intérêt légitime de l'UZ Gent. Après avoir soigneusement pesé les différents intérêts, l'UZ Gent est d'avis que son intérêt l'emporte sur celui du collaborateur aux fins susmentionnées. L'UZ Gent peut dans cette optique démontrer que :

1. les intérêts qu'elle défend avec ce traitement peuvent être considérés comme légitimes (« **test de finalité** ») ;
2. le traitement prévu est nécessaire à la réalisation de ces intérêts (« **test de nécessité** ») ; et
3. la pondération de ces intérêts par rapport aux intérêts, aux libertés fondamentales et aux droits des personnes concernées pèse en faveur du responsable du traitement (« **test de pondération** »).

Pour certaines finalités, comme mentionné ci-dessus, le collaborateur donne son consentement en acceptant explicitement un certain traitement (par exemple en cochant la case de son choix). Le collaborateur a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait de ce consentement ne porte pas atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait.

## 7.10 Communication

Type de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Données du journal	Prévention de toute utilisation abusive et/ou malveillante du réseau	Intérêt légitime	Journalisation de l'utilisation internet : 12 mois  Serveur de messagerie externe : 2 mois  Journalisation de la boîte de messagerie interne : 1 jour  Suivi des messages 30 jours	Pas de communication externe, sauf si cela est légalement exigé dans le cadre d'une procédure pénale
Numéros de l'appelant et de l'appelé, aussi bien interne qu'externe	Prévention de toute utilisation abusive et/ou malveillante	Intérêt légitime	L'année-calendrier précédente est systématiquement conservée est ensuite effacée année par année.	Pas de communication externe, sauf si cela est légalement exigé dans le cadre d'une procédure pénale
Numéros de GSM et de téléphone fixe de certains collaborateurs spécifiques	Contact en cas de besoin et dans le cadre d'un plan catastrophe	Consentement	5 ans après la cessation de fonction	Pas de communication externe, sauf si cela est légalement exigé dans le cadre d'une procédure pénale

Nous vous informerons préalablement si l'UZ Gent a l'intention de traiter les données personnelles de son collaborateur/sa collaboratrice à des fins autres que celles indiquées dans la présente déclaration de confidentialité.

Lorsque l'UZ Gent traite les données personnelles susmentionnées aux fins susmentionnées sur la base juridique de l'intérêt légitime, la protection et la sécurité des terrains, des bâtiments et des biens mis à la disposition de l'UZ Gent, de même que la sécurité des personnes, relèvent de l'intérêt légitime de l'UZ Gent. Après avoir soigneusement pesé les différents intérêts, l'UZ Gent est d'avis que son intérêt l'emporte sur celui du collaborateur aux fins susmentionnées. L'UZ Gent peut dans cette optique démontrer que :

1. les intérêts qu'elle défend avec ce traitement peuvent être considérés comme légitimes (« **test de finalité** ») ;
2. le traitement prévu est nécessaire à la réalisation de ces intérêts (« **test de nécessité** ») ; et
3. la pondération de ces intérêts par rapport aux intérêts, aux libertés fondamentales et aux droits des personnes concernées pèse en faveur du responsable du traitement (« **test de pondération** »).

### 7.11 Service hôtelier

Afin de faire coïncider l'offre et la demande, nous procédons à une analyse de la consommation couplée à un badge crédité.

Type de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Données de consommation au restaurant, à la cafétéria et au magasin d'alimentation	Analyse du chiffre d'affaires	Exécution d'un contrat	5 ans	Sodexo

### 7.12 Protection des lanceurs d'alerte

Afin de faire coïncider l'offre et la demande, nous procédons à une analyse de la consommation couplée à un badge crédité.

Type de données à caractère personnel	Finalités du traitement	Base juridique	Période de conservation	Catégorie de destinataires
Nom, coordonnées et fonction du déclarant	Suivi de la notification de l'infraction	Obligation légale	Maximum 5 ans après le traitement du rapport	Canal de communication interne ; aucune communication externe sauf si le ministère public l'exige
Nom de la personne impliquée au sujet de laquelle le rapport est fait				
Informations sur l'infraction concernant la personne concernée				
Noms des témoins				

## 8 Comment avons-nous obtenu ces données personnelles ?

Les données personnelles des collaborateurs traitées par UZ Gent ont été obtenues directement auprès de la personne concernée, à moins que celle-ci n'ait été dans l'impossibilité de le faire.

## 9 Transfert de données personnelles

Les données personnelles transmises aux prestataires de services sont limitées aux données nécessaires à l'exécution de leur mission. Les prestataires de services doivent prendre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles.

## 10 Transfert de vos données vers un pays situé en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE)

Si vos données doivent être transférées vers un pays situé en dehors de l'EEE ou vers une organisation internationale, l'UZ Gent vérifiera si le pays de destination offre un niveau de protection adéquat. Si le pays vers lequel l'UZ Gent souhaite transférer des données n'offre pas de garanties suffisantes, l'UZ Gent doit, par le biais d'accords types mis à disposition par la Commission européenne, ou par le biais d'autres mesures acceptées, imposer lui-même des garanties suffisantes.

## 11 Entrée en vigueur et modifications de la déclaration de confidentialité

Le présent Règlement de confidentialité entre en vigueur le 28 janvier 2024.

L'UZ Gent se réserve le droit de modifier le présent règlement de confidentialité à tout moment. Les modifications seront effectuées par le Comité directeur de l'UZ Gent.

Vous trouverez la dernière date d'adaptation de la présente déclaration de confidentialité en haut, à droite.

Les modifications seront communiquées sur le site Web de l'UZ Gent. On y fera référence aux articles concernés par ces modifications.

## 12 Annexe 1 Législation pertinente

- La loi coordonnée sur les hôpitaux du 7 août 1987
- Loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, ainsi que l'Arrêté Royal du 15 octobre 2004 relatif à l'extension du réseau de la sécurité sociale aux organismes de pension et de solidarité chargés d'exécuter la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale, et la loi-programme du 24 décembre 2002 ou la loi-programme du 27 décembre 2006.

- Loi-programme du 27 décembre 2006 relative aux principes de détermination du statut social dans lequel les activités professionnelles se déroulent, en tant que travailleur. (contractuels et médecins qui suivent une formation de médecin spécialiste). Le système de sécurité sociale est applicable aux membres du personnel tant contractuels que statutaires des services publics.
- La loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.
- Le « Fonds de pension de l'UZ Gent-U Gent OFP » dont le siège est établi à 9000 Gand, Corneel Heymanslaan 10, concernant le canton de l'UZ Gent à qui a été confiée la gestion du Règlement de Pension.
- Le contrat de gestion conclu entre le Fonds de pension et les fondateurs de l'UZ Gent et de l'U Gent.
- L'AR 542 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'État à Gand et à Liège, remplacé par le Décret du 3 février 2017.
- Règlement de Pension du canton de l'UZ Gent, approuvé par le Conseil d'administration du 08.12.2020.
- Décret protégeant les dénonciateurs dans l'enseignement de la Communauté flamande, 10 août 2023.
- Code de procédure pénale : article 595 (modèle général) ; article 596.1 (modèle pour les activités réglementées) ; article 596.2 (modèle pour les mineurs)